

Les Cahiers des dix



Le deuxième Fauteuil Victor Morin, Louis-Philippe Audet

Lucien Campeau, S.J., S.R.C.

Numéro 51, 1996

60 ans

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1012938ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1012938ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Campeau, L. (1996). Le deuxième Fauteuil : Victor Morin, Louis-Philippe Audet. *Les Cahiers des dix*, (51), 39–53. <https://doi.org/10.7202/1012938ar>

Le deuxième Fauteuil

PAR LUCIEN CAMPEAU, S.J., S.R.C.

L'objet de cet article est de présenter à nos lecteurs ceux qui nous ont précédé au deuxième fauteuil de la Société des Dix. Depuis la fondation des Dix en 1935¹, ce fauteuil n'a connu avant nous que deux titulaires, le notaire Victor Morin de 1935 à 1959 et M. Louis-Philippe Audet de 1959 à 1973. Nous brosserons brièvement une biographie de chacun.

Victor Morin (1865-1960)



Les notaires exercent la plus ancienne profession publique de notre pays. Les premiers d'entre eux ont été des soldats de la garnison du gouverneur, habiles à l'écriture, puis des scribes choisis dans la suite de ce magistrat. Le plus persévérant, sous le régime de la compagnie de la Nouvelle-France, fut Guillaume Audouart. Et le premier Français né en Amérique à le devenir fut Pierre Duquet en 1663. La profession fut toujours l'une des plus importantes chez nous, mais M. Victor Morin n'a pas été, comme on le verra, le moins représentatif de ce groupe.

Il naquit à Saint-Hyacinthe, le 15 août 1865, du mariage de Jean-Baptiste Morin et d'Aurélié Côté. Il perdit son père très jeune et sa mère se remaria en 1876 avec Pierre Beauregard, à Saint-Hyacinthe. À 28 ans, en 1893, Victor épousa en premières noces Fannie Côté, une Franco-Américaine, dont il eut un fils, Lucien en 1896, il se remaria avec Alphonsine Côté, fille d'un industriel de Saint-Hyacinthe. De ce second mariage, il eut douze enfants.

Il étudia au collège de Saint-Hyacinthe, puis à la Faculté de droit de l'Université Laval Montréal, alors logée au château de Ramezay, obtenant sa licence en 1888. Admis au notariat, il ouvrit un premier bureau dans un sous-sol de sa ville natale, mais acheta bientôt l'étude du notaire Tétrault d'Acton Vale (Bagot), remplissant l'office de secrétaire-trésorier de la ville et de la commission scolaire. En 1890, il quittait Acton pour Montréal, s'y associant à l'étude de Denis-Éméry Papineau et de François-Samuel Mackay. Il en fut le chef à partir de 1897, à la mort du fondateur. Il remplaça aussi ce dernier comme trésorier de la Chambre des notaires, poste qu'il quitta en 1920, mais il fut élu président de la même Chambre en 1930. De 1897 à 1910, il

1. Pour l'histoire de la Société, voir l'article de M. Raymond DOUVILLE, «Après quarante ans», *Les Cahiers des Dix*, n° 40 (1975), p. 9-42. Avant cet article se trouvent huit pages d'intéressantes photographies.

fut notaire titulaire de la ville de Montréal² et, de 1910 à 1913, il fut échevin de cette ville. Au cours de ce mandat, il fit accepter l'établissement de la Bibliothèque Municipale, qui fut construite rue Sherbrooke. Il fut encore commissaire à cette bibliothèque de 1915 à 1918. De plus, il fit adopter un système de classification des Archives de la Ville, qui contribua à les sauver, lors de l'incendie de l'Hôtel de ville, en 1922.

Victor Morin fit encore une brillante carrière universitaire. Il enseigna d'abord le droit administratif à l'Université Laval de Montréal, de 1909 à 1919. Il fit ensuite l'enseignement de la procédure notariale à l'Université de Montréal pendant vingt ans, jusqu'à sa retraite en 1939. Cette année-là, l'institution lui conféra le titre de professeur émérite. En 1916, l'Université Laval lui avait décerné un doctorat en droit *honoris causa*. En 1930, il fit partie de la Commission d'étude du code civil en regard des droits de la femme. Et en 1935, il était nommé vice-président de la Commission provinciale de rachat des rentes seigneuriales.

Il ne limitait pas son action au domaine universitaire. De 1909 à 1916, il fut président de la Provinciale, compagnie d'assurances. Il le fut aussi de 1910 à 1917 du Crédit métropolitain. Lors de son mariage, une société d'assurances ayant hésité à l'accepter comme client, il se mit à l'étude de la constitution et du fonctionnement de ces organismes. Membre de l'ordre indépendant des Forestiers, il fut pendant quarante ans vice-président de cette société dont le siège était à Toronto. Il en fut le président général de 1941 à 1949 et en reforma la constitution. Il fut membre de la Caisse nationale d'économie, qu'il présida de 1915 à 1924. Ayant contribué à fonder la Société nationale de Fiducie en 1918, il en présida le conseil d'administration pendant de longues années. Depuis 1940, il présidait aussi le bureau des commissaires censeurs de la Banque provinciale du Canada et fut encore président du Musée Historique canadien de Montréal pendant plus de vingt-cinq ans.

À la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dont il fut président général de 1916 à 1926, il fut avec É.-Z. Massicotte l'un des initiateurs du grand défilé annuel de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin, à Montréal, et fit ériger au Pied-du-Courant le monument aux Patriotes. Il organisa également un voyage patriotique en France et promut l'érection de la grande croix du Mont-Royal. De 1916 à 1928 président de la Société Historique de Montréal, il en réorganisa les cadres, en récrivit sa constitution, lui insufflant une vie nouvelle. Membre de la commission des Monuments historiques de Québec depuis sa fondation en 1922, président de 1927 à 1957 du Conseil de la Société d'archéologie et de numismatique possédant le château Ramezay, il consacra ses énergies à ces causes patriotiques aussi longtemps que sa santé le permit. Directeur pendant quarante ans de l'Alliance française à Montréal, il participa au jury du prix David. Enfin, il fut en 1935, avec É.-Z. Massicotte et Gérard Malchelosse, fondateur de la Société des Dix, contribuant aux *Cahiers* avec fidélité jusqu'à sa mort.

Cofondateur du Cercle Universitaire de Montréal, il en devint le directeur. Il fit aussi partie de la Société des Écrivains canadiens, participant également quelques années plus tard à l'association du même nom regroupant les auteurs de langue française. Vers 1929, il fut aussi marguillier de Notre-Dame. Il avait été reçu à la Société Royale du Canada en 1916 et il en devint président général en 1938. L'année suivante, il remporta un succès extraordinaire avec un dîner-opérette offert à la Société royale.

2. La carrière du notaire Morin est bien illustrée dans le *Répertoire numérique du fonds Victor-Morin*, par Yves DESFORGES, Jacques DUCHARME et Tony GYGER. Nous avons aussi consulté *Mémoires et Comptes rendus de la Société royale du Canada*, 3^e série, tome LV (1961), Jean-Jacques LEFEBVRE, «Victor Morin, 1865-1960», 131-138.

Non content de ces occupations absorbantes, Victor Morin a laissé une œuvre écrite considérable, conservée au Service des Archives de l'Université de Montréal. Il collaborait à la *Revue Canadienne*, aux *Mémoires de la Société royale*, au *Bulletin des recherches historiques*, aux *Cahiers des Dix* auxquels nous reviendrons, à la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, à la *Revue du notariat* durant quarante-quatre années. Il produisit des œuvres importantes: *Procédure des assemblées délibérantes*, en 1939, *Seigneurs et censitaires*, en 1941, *Traité d'art héraldique*, en 1919 et repris en 1957, *Médailles anciennes décernées aux Indiens*, en 1916, *La Chanson française à travers les siècles*, en 1939, *Fastes historiques de Montréal*, en 1944, *Ordres de chevalerie religieuse au Canada*, en 1940, *Légende dorée de Montréal*, en 1949. Nous n'épuiserons pas cette nomenclature, mais le dernier livre de M. Morin raconte la fête organisée par lui au Château de Ramezay: *Le Gouverneur et Madame de Ramezay reçoivent*, Montréal, 1957.

On ne s'étonnera pas qu'une telle ubiquité lui ait attiré beaucoup d'honneurs. Il était officier de l'Instruction publique de France, chevalier grand-croix de l'ordre du Saint-Sépulchre, médaille d'or de la Compagnie des notaires de Paris, médaille du jubilé du roi George V, médaille de l'Alliance française, médaille de la Société historique de Montréal, médaille Chauveau de la Société royale du Canada, décoration de la Ligue du progrès civique de Montréal et de la Société du Parler français.

Nous voudrions nous arrêter à sa contribution aux *Cahiers des Dix*. Victor Morin a pris au sérieux l'obligation contractée de fournir un article à chaque volume de la publication. Il l'a fait pour chacun des 27 premiers volumes, doublant même sa contribution en 1953. La variété des titres témoigne de l'éventail de sa culture. Son dernier article est de 1962.

À lui revint de faire la présentation des Dix dans le premier de nos *Cahiers*. Il fallait expliquer ce chiffre problématique. Il rappelle donc d'abord les Dix invités de Conrart, dont les colloques inspirèrent à Richelieu la fondation de l'Académie française en 1634. Morin fait allusion aux bons mots que provoqua, à diverses reprises, l'exclusivité de cette auguste assemblée. Ensuite, il raconte le projet d'Edmond et de Jules Goncourt, de former une académie de Dix, pour encourager en 1874 la production des œuvres d'imagination. Ottawa, dit-il encore, possédait en 1893 le Club des Dix, dont Benjamin Sulte faisait partie, où l'on discutait, assez plaisamment, de diverses disciplines intellectuelles. Au même temps, on fondait à Québec, un Cercle des Dix, qui se réunirent une première fois le 23 février à Spencer Wood chez le lieutenant-gouverneur, sir Adolphe Chapleau. Le Cercle dura jusqu'en 1898.

Ces précédents inspirèrent à Gérard Malchelosse, disciple de Sulte, une association semblable qu'il proposa à ses amis Fauteux, Massicotte et Morin. «On décida la fondation d'une "fraternité littéraire" à l'exemple des Goncourt, mais plus élargie afin de profiter d'une plus grande variété d'études et de travaux». Les lettres-patentes furent datées du 6 août 1935. Les membres, par ordre de fauteuils: Gérard Malchelosse, Victor Morin, Ægidius Fauteux, É.-Z. Massicotte, Francis-J. Audet, Olivier Maurault, p.s.s., Pierre-Georges Roy, Albert Tessier, Aristide Beaugrand-Champagne, Montarville Boucher de La Bruère. La première réception eut lieu à Spencer-Wood, dont Ésiouff-Léon Patenaude était l'hôte. Pierre-Georges Roy présenta les membres au lieutenant-gouverneur. Mais Morin présenta Roy, qui n'avait pas parlé de lui-même³.

3. Victor MORIN, «Les Dix», CD, n° 1 (1936), p. 7-36.

En 1937, Victor Morin faisait le récit des origines de la Société royale⁴. Il présente d'abord ses sources: les archives de Benjamin Sulte, conservées par Gérard Malchelosse, et la correspondance de Faucher de Saint-Maurice. L'idée de cette société savante avait été conçue par Sulte. Ouvert à ce projet, le marquis de Lorne, le 29 avril 1881, invita à sa table l'historien et deux professeurs de McGill. Le Français concevait un analogue de l'Académie française, plus littéraire; les Anglais voyaient un institution comme la Royal Society, tournée vers les sciences. Le Gouverneur joignit les deux points de vue. L'Institut de France et la Royal Society servirent donc de modèles. Morin décrit les structures de l'organisation en quatre sections, dont la première est réservée aux écrivains de langue française et représente le quart des sièges. Après avoir énuméré les membres fondateurs des quatre sections, l'auteur raconte la première réunion, tenue le 24 mai 1892, donne le tableau des officiers élus, décrit l'accueil du public, les oppositions et termine par quelques réflexions sur les progrès de la Société.

L'année suivante, l'académicien abordait l'un des sujets qui lui tenait le plus à cœur: l'histoire du château de Ramezay⁵. Saisissant Claude de Ramezay à son arrivée avec Denonville en 1685, il l'accompagne dans ses combats aux côtés de Frontenac, raconte son mariage avec Marie-Charlotte Denys de La Ronde en novembre 1690, dessine une esquisse de Montréal à la fin du siècle et raconte l'établissement de ce gouverneur sur la rue Notre-Dame. Il eut 16 enfants tous destinés à de belles carrières. Morin raconte aussi un mariage de 1721, discute la généalogie des Ramezay qui demeure imprécise, bien qu'ancienne et désigne chacun des enfants. L'auteur résume la biographie de l'ancêtre, puis la carrière du seul fils qui demeure au pays. C'est lui qui doit signer la capitulation de Montréal aux Anglais en 1760. Après la Conquête, l'officier se retira à Blaye. Si le château, vendu à la compagnie des Indes, n'appartenait plus à la famille, une fille célibataire, Louise, mit à profit ses autres propriétés, qui furent enfin vendues à des officiers anglais. La plus longue partie de l'article est appliquée à dérouler le film du château jusqu'en 1938, alors qu'il devint musée après avoir été une école normale.

Dans la quatrième parution des *Cahiers*⁶, Morin s'engage dans la querelle du drapeau canadien. Après un mot sur l'origine de ces enseignes, il trace brièvement l'histoire des drapeaux français, britannique, américain, puis engage le propos du drapeau canadien. Une brève histoire des drapeaux utilisés jusque là précède la discussion du choix. Il énonce quatre aspects souhaitables dans la conception d'un drapeau: la loyauté, le patriotisme, la simplicité et le blasonnement. Le traitement de ce dernier sujet laisse poindre l'intérêt de l'auteur pour les règles de l'héraldique.

L'année suivante, l'humaniste se révèle en parlant de musique, principalement d'instruments⁷. Ayant évoqué d'abord le souvenir du roi David, il écrit une brève histoire des instruments, qui l'introduit à description des orgues de Notre-Dame de Montréal. Car il veut louer l'entreprise des facteurs d'orgue Casavant. Leur chef fut un jeune forgeron nommé Joseph, vivant à Saint-Hyacinthe en 1834. Il étudia au nouveau collège de Sainte-Thérèse, se récréant à refaire le mécanisme d'un orgue abandonné et que son maître, l'abbé Ducharme, lui avait confié. Il le remit à point. Le père de Calixa Lavallée, Augustin, qui était forgeron, lui servait d'assistant. Il construisit une usine à Saint-Hyacinthe et eut bientôt une commande pour l'église de Bytown. C'est pourquoi il se maria à Ottawa, le 19 juin 1850. Il eut deux fils, Joseph-Claver et Samuel-Marie. À 20 ans, le premier part se former à Paris. Il est employé comme accordeur par John

4. Victor MORIN, «Les origines de la Société royale», *CD*, n° 2 (1937), p. 157-198.

5. Victor MORIN, «Les Ramezay et leur château», *CD*, n° 3 (1938), p. 9-72.

6. Victor MORIN, «Pour un drapeau», *CD*, n° 4 (1939), p. 37-58,

7. Victor MORIN, «In chordis et organo», *CD*, n° 5 (1940), p. 31-55.

Abbey qui installe un orgue pour l'Exposition universelle. Samuel le suit l'année suivante. Tous deux voyagent en France, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Suisse et en Italie, se liant d'amitié avec les plus grands facteurs. À leur retour, ils fondent la maison «Casavant frères». Leur premier orgue est pour la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes. Suivent celles de la chapelle de Nazareth à Montréal, de l'église de Saint-Hilaire, suivies de deux autres pour Montréal et Saint-Damase et de deux encore en 1884. Le Séminaire, puis la cathédrale de Saint-Hyacinthe emboîtent le pas. Avec l'aide du docteur et organiste Duval, de Saint-Jacques, ils inventent la pédale commandée à l'électro-aimant. Ils construisent désormais des orgues électro-pneumatiques. Les commandes arrivent de partout, du Canada, des États-Unis, qui pourtant ne sont pas dépourvus de facteurs, de Terre-Neuve, des Bermudes, de la Jamaïque de l'Équateur, de l'Afrique du Sud, des Indes et même du Japon. À Paris même, ils construisent un orgue commandé par une Américaine. En 1920 le nombre de leurs instruments atteignait 1650 unités. Dans la seule année 1921, ils en firent 58. L'auteur dresse une liste des principaux orgues de Casavant qui sont au nombre de 1880. Samuel mourut le premier en 1929, Claver le suivit en 1933. Leurs enfants prirent la relève, s'assurant que l'entreprise demeurerait la propriété de leurs compatriotes. Morin décrit l'usine et donne un portrait flatteur du personnel.

En 1941, Victor Morin parle de la féodalité, dont les derniers vestiges ont été effacés l'année précédente⁸. Il décrit d'abord l'ancien régime en France, puis le régime seigneurial canadien, qui en découle, sans beaucoup lui ressembler, puisqu'il est né en plein déclin de l'autre et s'est adapté à un continent neuf. Le régime seigneurial canadien a été en fait un cadre juridique réglant la tenue des terres, les droits de justice, l'organisation militaire et même le temporel religieux, par le moyen des fabriques. L'institution a été fortement méprisée par les conquérants, qui en abusèrent par ailleurs. Morin en montre les conditions et les avantages, il en fait une brève histoire, appréciant plutôt mal le rôle des Cent-Associés. Il y aurait plusieurs points à reprendre, l'historiographie ayant beaucoup évolué sur ce sujet depuis un demi-siècle. Malgré tout, l'article n'a pas perdu son utilité. Ainsi, sur l'abolition des rentes seigneuriales, l'article conserve toute sa pertinence, car le notaire Morin a participé directement à l'opération comme l'un des commissaires nommés pour appliquer la loi.

L'année 1942 était celle du troisième centenaire de Montréal. Le notaire Morin consacra à l'événement un article de circonstance⁹. Nous ne raconterons pas après lui la fondation de Montréal, faite avec un sens critique remarquable, même si nous ne pouvons admettre toutes ses conclusions: celle par exemple de la visite de Maisonneuve à son île en compagnie de Montmagny et du père Vimont, en octobre 1641. Le chef d'expédition, décidé de s'y établir et venu en retard, avait des devoirs urgents qui pouvaient l'excuser, tandis que le gouverneur et le supérieur, qui détenaient l'autorité, ne pouvaient approuver le projet sans avoir vu les lieux. Acceptons le récit, mais avec quelque réserve sur l'autorité de Dollier de Casson, qui a besoin d'être vérifiée. Mais louons comme très intéressant et plausible le «pèlerinage historique» fait dans le vieux Montréal par le vaillant notaire. Il y repasse tous les lieux d'intérêt pour les commencements de la ville.

L'article suivant porte sur la Société historique de Montréal¹⁰. Histoire agitée, s'il en fut, d'une société qui perdit son fondateur, Jacques Viger, l'année même de sa fondation en 1858. Raphaël Bellemare et Ubalde Baudry rédigèrent ses règlements. L'héritage de Viger, consistant

8. Victor MORIN, «La féodalité a vécu...», *CD*, n° 6 (1941), p. 225-287.

9. Victor MORIN, «1642», *CD*, n° 7 (1942), p. 45-82.

10. Victor MORIN, «L'odyssée d'une société historique», *CD*, n° 8 (1943), p. 13- 54.

surtout en livres et en manuscrits à sauver, fut plusieurs années la préoccupation des associés. Notre notaire, feuilletant les procès-verbaux et autres pièces irrégulièrement accumulées, lorsqu'il devint président en 1916, constate une histoire décousue et pleine de vides, où surnagent dix livraisons des précieux *Mémoires* de la Société. Le notaire-président en rétablit la publication, l'augmentant à douze livraisons. La dernière contenait les annales de l'Hôtel-Dieu par sœur Morin. Autre occupation importante de la Société, l'érection de l'obélisque de la place Royale en 1894, mais qui sera déplacé en 1941. L'auteur récapitule les autres activités du premier demi-siècle, fournit un registre, mais incomplet, des membres et décrit les pérégrinations d'une Société sans domicile fixe.

M. Morin reste rivé à Montréal dans le numéro de l'année suivante¹¹. Son article propose un itinéraire de 56 lieux, plaques ou monuments qui illustrent l'histoire de la métropole. Il n'est pas à propos de les analyser ici. La lecture en révélera la richesse, clairement et sobrement exprimée.

L'année 1945 étant le dixième anniversaire de la Société des Dix, M. Morin consacra une dizaine de pages à relater une entrevue de Roger Baulu, de Radio-Canada, avec les sociétaires attablés pour célébrer. Ces derniers sont interrogés l'un après l'autre sur leur profession, leur intérêt et leurs occupations¹². Mais le même auteur livre dans le même numéro des *Cahiers* une seconde tranche des «Fastes de Montréal», qui conduit cette fois, sous les numéros 57 à 74, jusqu'à l'annexion de Verdun.

Le notaire poursuit le même itinéraire en 1947: c'est la troisième partie des «Fastes de Montréal», sous les numéros 75 à 121, qui nous font visiter depuis le fief de Verdun et passant par Lachine, jusqu'à la Pointe-aux-Trembles, après être revenu par le nord-est¹³. De nouveau, en 1947¹⁴, il produit la quatrième et dernière partie de ce périple, sous les numéros 1-a à 35-a. Cette nouvelle numérotation indique que cette série est un appendice à son ouvrage. Elle signale des lieux ou des incidents dont on n'avait pas tenu compte précédemment. L'auteur accepte, cette fois, l'étude d'Aristide Beaugrand-Champagne, dans le même volume, où est avancé et soutenu que l'atterrage de Jacques Cartier, en 1535, a eu lieu au Sault-au-Récollet, et non au pied des rapides de Lachine. Cette thèse correspond à nos vues.

La contribution de M. Morin aux *Cahiers*, en 1948, portait sur les clubs et sociétés notoires d'autrefois. Il faut admettre que ces sociétés étaient diverses et inégales en dignité: l'ordre du Bon temps en Acadie en 1606, l'ordre de Malte assigné à 1647, mais présent au pays dès 1636, dans les personnes de Montmagny, de Brasdefer de Châteaufort, d'Isaac de Razzilly et d'autres. M. Morin est peu renseigné sur cet ordre, qui avait l'occasion de jouer un rôle considérable en notre pays et ne l'a pas fait. Il parle toutefois d'une croix de Malte taillée dans la pierre et fixée sur la porte du château Frontenac. Les Frères du Canada (1786) étaient une loge maçonnique. Le club des Apôtres et le Beef-Steak club (1792), qui devint le club des Barons, étaient des associations gastronomiques. Le Beaver Club (1785), réunissant l'élite commerciale du temps, en fut une autre de même genre, mais bien plus huppée¹⁵.

11. Victor MORIN, «Les Fastes de Montréal», *CD*, n° 9 (1944), p. 9-70.

12. Victor MORIN, «Dixième anniversaire de la Société des Dix» et «Fastes de Montréal» (II), *CD*, n° 10 (1945), p. 9-20; p. 207-229.

13. Victor MORIN, «Fastes de Montréal» (III), *CD*, n° 11 (1946), p. 201-260.

14. Victor MORIN, «Fastes de Montréal» (IV), *CD*, n° 12 (1947), p. 161-195.

15. Victor MORIN, «Clubs et sociétés notoires d'autrefois» (I), *CD*, n° 13 (1948), p. 109-137.

L'enquête donna lieu à trois autres articles. Le deuxième, en 1949¹⁶, défile un nombre plus important et plus varié d'associations: The Greybeards Club (1794), du nom du hanap où ils buvaient leur bière, The Bachelors Club (1795), plus mondain, le Club des Anciens, à Québec, le Club du quadrille (1848), aussi à Québec, très raisonnable mais de peu de durée. The Montreal Library (1796) donna à la ville sa première bibliothèque qui de mutation en mutation conduisit les esprits à instituer en 1903 la Bibliothèque Municipale. The Montreal Curling Club (1807) fut une association sportive qui joua un rôle important dans l'évolution de la ville. The Montreal Snowshoe Club (1840) développa une autre activité bien connue. La Société littéraire de Québec (1809) entreprit de fomentier la vie intellectuelle. Elle eut moins de succès et de ressources que The Québec Literary and Historical Society (1824), qui publia davantage et dura plus longtemps. À l'exemple de cette dernière, fut créée à Montréal The Natural History Society of Montreal (1827): elle ne dura pas tout à fait cent ans. En 1843 apparut à Québec la Société canadienne d'études littéraires et scientifiques, qui vécut trois ans. La Société Historique de Montréal, de Jacques Viger, vit le jour en 1858 et vécut difficilement jusqu'en 1943, mais existe toujours. La Société d'archéologie et de numismatique de Montréal vit le jour en 1862; elle érigea le monument de Maisonneuve et forma le musée du Château Ramezay. La Société royale du Canada, fondée en 1882, est toujours bien vivante. Le Québec driving Club, créé en 1826, fut une société sportive, qui paraît avoir été éphémère. L'année suivante, 1827, apparut The Brothers in Law Club, organisme gastronomique; il dura six ans. Deux sociétés semblables apparurent, l'une en 1922, La Rosse qui dételle, qui disparut rapidement, et La Fourchette joyeuse, en 1929, qui se donna une constitution, mais ne vécut que quatorze ans.

Continuant son examen en 1950, le notaire recevait des appréciations opposées du travail déjà fait¹⁷. Essayant de satisfaire tout le monde et son père, il entama la série des sociétés nationales et politiques. Aide-toi, le ciel t'aidera (1834) semble avoir annoncé la Société Saint-Baptiste, qui pourtant naquit la même année, le 24 juin: elle existe toujours comme société nationale des Canadiens français. L'écrivain accorda une place aux Fils de la Liberté, qui firent plusieurs assemblées durant les troubles de 1837-1838. Les Frères chasseurs (1838) furent la suite des précédents et furent victimes de la défaite. La Société des Amis (1844) allait s'appliquer aux études philosophiques et littéraires. L'Institut canadien (1844), plus laïcisant et aussi plus influent, fit l'objet d'une scission par la création de l'Institut canadien-français en 1858. C'était à Montréal. Mais à Québec surgit un autre Institut canadien en 1848: plus que son homonyme de Montréal, il tenait compte du caractère général de la population. Un autre Institut canadien-français naquit à Ottawa en 1852, plus en rapport avec la population française du lieu.

Un quatrième article conclut cette série, en renonçant à épuiser le sujet, en 1951¹⁸. L'auteur envisage, cette fois, les clubs sociaux et professionnels, en mettant trois à part: The Québec Benevolent Society (1789), la Société ecclésiastique de Saint-Michel (1799) et The Québec Medical Society (1826). Il s'arrête davantage au Montreal Hunt Club (1828), très britannique, au Club de chasse-à-courre canadien (1897), au Club de Polo de Montréal (1902). Suivent The Mechanics Institute of Montréal (1828), consacré à l'éducation industrielle, les Frères-Frères, radicaux de l'Institut canadien regroupés, qui s'éteignirent à cause de l'opposition de la population, le Club Saint-Jean-Baptiste (1865), opposé à la confédération, qui fut supprimé après quelques années, le Cercle de l'Union (1876), club international, le Club des vingt et un (1879) formé à

16. Victor MORIN, «Clubs et sociétés notoires d'autrefois» (II), *CD*, n° 14 (1949), p. 187-222.

17. Victor MORIN, «Clubs et sociétés notoires d'autrefois», (III), *CD*, n° 15, (1950), p. 185-218.

18. Victor MORIN, «Clubs et sociétés notoires d'autrefois» (IV), *CD*, n° 16 (1951), p. 233-270.

Québec au Chien d'Or, gastronomique et artistique, le Club de France (1885), en faveur des Français, les Casoars (1917), du nom d'un oiseau stupide, groupant des intellectuels originiaux et voyageurs. L'auteur termine là, sans épuiser son sujet.

Victor Morin traite en 1952 d'un sujet qu'il affectionne, la numismatique¹⁹. Une planche illustre quelques pièces connues de lui. Les sous-titres résument le texte: Évolution de l'art numismatique, les Procédés d'exécution, la Numismatique au Nouveau-Monde, le Cours monétaire au Canada, Médailles religieuses et de sociétés, les médailles décernées aux Indiens, les médailles militaires, une pièce satirique, les jetons, graveurs, poinçons et ateliers de frappe.

L'année suivante, M. Morin est chargé de l'éloge funèbre de Pierre-Georges Roy et il publie son article annuel²⁰. Il attribue au 22^e régiment la conscience du Canada français prise par la France. Louis Hémon est le deuxième facteur. Tel est le point de départ d'une revue des livres traitant du Canada, commençant par Cartier et les explorateurs, les écrits des récollets et des jésuites, de visiteurs comme La Hontan et Kalm. Au Canada, l'imprimerie apparaît en Acadie avant d'arriver à Québec, apportée par les Anglais: la *Gazette de Québec* parut le 21 juin 1764. L'auteur fait la revue des impressions du XVIII^e siècle. Cela lui suffit, d'ailleurs, pour cet article.

Poursuivant, l'année suivante²¹, il raconte l'arrivée à Montréal de l'imprimerie, venue des États-Unis et établie par Fleury Mesplet en 1776. L'imprimeur resta au pays et commença humblement. Ses premières impressions furent pour les sulpiciens. Il fut le fondateur à Montréal de la *Gazette*, mais celle-ci parut d'abord en français. Son rédacteur téméraire fut arrêté pour ses idées politiques et passa trois ans en prison. Libéré, il reprit son journal, fit faillite, mais persista à son travail d'imprimeur. Il avait imprimé 77 volumes à sa mort en 1794.

Louis Roy fut, quant à lui, le premier imprimeur du Haut-Canada, à Kingston en 1793. L'auteur n'a pu établir avec certitude lequel de ses ouvrages fut imprimé le premier. Ce fut ensuite l'ère des imprimeurs anglais qui profitèrent, sous l'Union, du déplacement de la capitale à Toronto. Ils se disputèrent le marché avec férocité, néanmoins cette époque connut de rapides progrès dans l'imprimerie. Enfin, une vingtaine de pages est consacrée à raconter les réticences de la compagnie de la Baie d'Hudson à laisser entrer l'imprimerie sur son territoire, malgré les efforts des missionnaires protestants et catholiques qui plaidaient en ce sens.

En 1955, le notaire Morin discute le rôle des intervenants dans la vie d'un livre²², parlant de l'auteur, de l'imprimeur, du critique, du libraire, du bibliothécaire, du lecteur et du bibliophile. L'année suivante, il décrit l'effet du livre sur divers personnages²³: le bibliomane, la ménagère, les gardiens, les bibliothèques, le bibliographe, faisant sa conclusion sur le plus important de tous les livres, celui de l'expérience vitale. Pour l'année 1957, le vénérable académicien choisit pour sujet «La Science du Blason», divisée en huit chapitres²⁴. C'est un de ses thèmes favoris. Le premier chapitre définit les termes. Le deuxième porte sur l'écu et son champ. Le suivant traite des émaux. Le quatrième, des figures, pièces et meubles. Le cinquième, des attributs. Le sixième décrit les ornements extérieurs. Le septième énonce les règles du blasonnement et un dernier applique tout l'acquis au choix d'un drapeau. Quelques planches illustrent l'article et une bibliographie est ajoutée à la fin.

19. Victor MORIN, «L'art de la numismatique au Canada», *CD*, n° 17 (1952), p. 55-83.

20. Victor MORIN, «Propos de bibliophile», *CD*, n° 18 (1953), p. 17-44.

21. Victor MORIN, «Propos de bibliophile» II, *CD*, n° 19 (1954), p. 11-46.

22. Victor MORIN, «Propos de bibliophile», III, *CD*, n° 20 (1955), p. 9-31.

23. Victor MORIN, «Propos de bibliophile», IV, *CD*, n° 21 (1956), p. 201-222.

24. Victor MORIN, «La Science du Blason», *CD*, n° 22 (1957), p. 9-41.

C'est un véritable historique de la Société Saint-Jean-Baptiste que M. Morin rédigea en 1958, pour la défendre contre les attaques d'Olivar Asselin²⁵. Il raconte le développement de la fête nationale, dresse la liste des 62 présidents, ayant été l'un d'eux en 1915, décrit la fête du 24 juin, signalant celle de 1874 qui eut un impact étendu, rappelle les célébrations du cinquantenaire et du soixante-quinzième anniversaire, raconte la querelle Asselin-Bruchési, loue les parades qui commencent à avoir de l'éclat en 1924, célèbre la croix du Mont-Royal, dressée la même année, le Monument National, bâti par la Société, la Caisse nationale d'économie et la Société nationale de fiduciaire. Une dernière division est une revue des œuvres patriotiques, sociales et éducatives.

En 1959, M. Morin contribua d'un article sur «Syndicalisme et Mutualité»²⁶. En vérité, c'est un sujet trop vaste, commençant à la création biblique et envisageant l'histoire du monde pour aboutir aux problèmes ouvriers des derniers siècles. Il est aussi en bonne partie philosophique et peut intéresser les curieux de l'état d'esprit de son auteur. Il sera cependant difficile d'y reconnaître le traité qu'on attendrait sous ce titre. Nous le laissons donc aux amateurs de psychologie. Le juriste apparaît aussi en quelques parties. Ajoutons que Victor Morin, doyen de la Société, âgé de 94 ans, en démissionne cette même année.

Mais il publie encore son article, en 1960²⁷. Presque aveugle, mais avec l'aide de sa fille Renée, il feuillette ses dossiers et rédige sur les notes prises «L'évolution de la médecine au Canada français». Commençant avec le remède du scorbut, éprouvé par Cartier en 1536, il parle des remèdes indigènes, des chirurgiens qui servirent les premiers seigneurs, de Michel Sarrazin, débarqué comme chirurgien en 1685 et revenu comme médecin en 1697. Il explique qu'en 1750, un examen fut imposé à ces praticiens devant le médecin du Roy. En 1788, une ordonnance régleme les praticiens possédant un titre, mais les guérisseurs pullulent encore. Jacques Labrie (1784-1831) paraît être le premier Canadien à s'établir au pays après avoir étudié à l'étranger. En 1826 fut fondée la Quebec Medical Society, dont les membres étaient en majorité de langue française, mais dépendaient d'examineurs anglais. Les deux Chambres adoptèrent une loi en 1831 donnant autonomie à la profession médicale, ce qui aboutit à l'établissement du Collège des médecins et chirurgiens de la province, en 1847. À Montréal, l'Université McGill eut la première faculté de Médecine. Les sulpiciens offrirent un édifice pour loger à Montréal une faculté de Médecine relevant de l'Université Laval. Elle obtint son autonomie en 1889. En 1919 était établie l'Université de Montréal. En fin d'article, le doyen faisait ses adieux à ses collègues.

Il mourut à Montréal en septembre 1960. Ses funérailles furent chantées à l'église Notre-Dame-des-Neiges par M^{gr} Olivier Maurault.

M. Morin avait un style agréable, Il aimait les anecdotes et les mots d'esprit recueillis de ses abondantes lectures. Il fut d'ailleurs un humaniste cultivé et largement informé, comme il s'en trouvait encore à son époque. Sa longue fidélité aux *Cahiers* est tout à fait remarquable²⁸.

25. Victor MORIN, «Réhabilitation historique», *CD*, n° 23 (1958), p. 9-52.

26. Victor MORIN, «Syndicalisme et Mutualité», *CD*, n° 24 (1959), p. 51-84.

27. Victor MORIN, «L'évolution de la médecine au Canada français», *CD*, n° 25 (1960), p. 65-83.

28. On pourra consulter son éloge fait par M^{gr} Olivier MAURAUULT, p.s.s., «Me Victor Morin», *CD*, n° 26 (1961), p. 13-16.

Louis-Philippe Audet (1903-1981)



Louis-Philippe Audet est né à Sainte-Marie de Beauce du mariage de Louis Audet et d'Eugénie Turcotte, le 16 novembre 1903. Il étudia aux Écoles Normales de Limoilou, puis de Montréal. Il obtint son baccalauréat de l'Université de Montréal en 1932 et fut diplômé en pédagogie la même année. Il poursuivit ses études à l'Université Laval qui lui décerna une maîtrise en sciences et un doctorat en pédagogie en 1952. Il fut directeur des études pour tous les instituts du département des affaires sociales du Québec, secrétaire des écoles spécialisées de 1957 à 1959. Il fut aussi directeur d'une société de zoologie à Orsainville.

Sa carrière d'enseignant s'étendit sur plusieurs années. Il enseigna à l'École Normale de 1921 à 1930 et fit de l'enseignement secondaire de 1930 à 1934. Préfet des Études à l'Académie de Québec, en 1935-1938, il enseigna aussi à l'école des Pêcheries et d'Agriculture de Sainte-Anne de La Pocatière et devint surintendant de l'éducation populaire au ministère du Bien-Être social de 1942 à 1957, donnant aussi des cours sur le système scolaire aux universités Laval et de Montréal. Il obtint la bourse George W.-Brown de la Société royale du Canada, en 1969.

Auteur prolifique, il publia plusieurs ouvrages: *Le Chant de la forêt*, en 1949, *Ceux qui nous servent*, en 1953, *Les Fauves et leurs victimes*, en 1954, *La Cité des Animaux*, en 1956. Il s'intéressa davantage à l'Éducation, publiant *Le Frère Marie-Victorin, ses idées pédagogiques*, en 1943, *La Chanson du bonheur* en 1948, *Le système scolaire de la province de Québec*, en six volumes, de 1950 à 1956, *Où mène le cours primaire de la province de Québec*, en 1948, *La paroisse et l'éducation*, en 1949. Il reçut le prix David en 1955 et le prix Casgrain en 1956. Il était membre de la Société Zoologique du Québec, dont il fut le président en 1949-1952, de la Société des Écrivains canadiens, de la Société des Études historiques, de la Société Royale du Canada, comme aussi de la Société des Dix, en 1959.

Nous avons ici en vue de signaler ses contributions aux Cahiers des Dix. La première, en 1959, a pour titre «La Querelle de l'Instruction obligatoire»²⁹. La discussion commença tôt sur ce sujet, puisque Honoré Mercier, dès 1881, se déclarait en sa faveur. Mais devenu premier ministre, il n'en reparla plus. La question ne revint sur le tapis qu'en 1892 et n'aboutit pas. Mais un projet de loi fut proposé, qui fut rejeté. Une nouvelle tentative fut faite en novembre 1912 pour admettre le principe, au moins pour les écoles protestantes. L'opposition du premier ministre, Lomer Gouin, défit la proposition. L'offensive la plus importante eut lieu en 1918-1919, menée par Téléphore-Damien Bouchard. L'inspecteur général des écoles catholiques, se porta à la défense de la liberté de choix. Mais la loi de la fréquentation obligatoire fut adoptée à la session de 1943.

L'année suivante, M. Audet racontait l'institution de la surintendance de l'éducation et de la loi scolaire de 1841³⁰. Le 15 juin de cette année-là, dans le discours du Trône à Kingston, le gouverneur Sydenham parlait d'éducation. L'exécutif travaillait à préparer une loi nouvelle sur

29. Louis-Philippe AUDET, «La Querelle de l'Instruction obligatoire», *CD*, n° 24 (1959), p. 133-150.

30. Louis-Philippe AUDET, «La surintendance de l'éducation et la loi scolaire de 1841», *CD*, n° 25 (1960), p. 147-169.

ce point mais qui mettait tout le contrôle des 22 districts du Bas-Canada entre les mains du gouverneur. Les commentaires faits à cette occasion n'avaient rien pour rassurer les Canadiens français. La loi fut discutée, les évêques protestèrent contre le projet, mais la loi fut néanmoins adoptée. L'une des difficultés était l'autorité du surintendant. Mais l'existence d'un tel officier avait ses avantages. La loi adoptée, le docteur Jean-Baptiste Meilleur était nommé vice-surintendant pour le Bas-Canada.

En 1961, l'auteur entreprend l'histoire d'Urgel-Eugène Archambault, grand éducateur de Montréal, et surintendant local de l'Instruction publique³¹. La première partie de l'étude est généalogique. Elle établit l'ascendance du personnage, issu d'une famille arrivée en Nouvelle-France en 1645. Elle s'arrête d'abord à Québec, puis vint habiter Montréal vers 1652. La deuxième tranche de l'article, parue en 1962, aborde la biographie du futur surintendant³²: sa formation scolaire, puis son enseignement à l'école primaire et ensuite ses études à l'école normale. Il élargit d'ailleurs son récit en véritable histoire de notre système d'éducation, racontant sa mise en place et l'œuvre accomplie par les surintendants Meilleur et Chauveau. Le programme de l'École normale Jacques Cartier, où Archambault sera diplômé le 18 juillet 1858, est d'un grand intérêt.

En 1963, l'auteur étudie le gouvernement de l'Académie commerciale catholique de Montréal par le même Archambault³³. Moins d'un an après l'obtention de son diplôme, Archambault est choisi comme principal de l'Académie Commerciale, à Montréal. C'est ainsi qu'il entra à la Commission scolaire catholique de la même ville. Continuant les procédés appliqués plus haut, l'auteur accompagne l'action de son héros de l'histoire des institutions d'enseignement. Ici, celle des commissions scolaires est racontée. Au début, la commission scolaire coïncide avec la corporation municipale, mais les deux seront séparées en 1845 et 1846. Montréal et Québec, en 1845, auront des commissions confessionnelles, qui continueront d'évoluer de 1849 à 1869. Après un court séjour à l'école de la rue Côté, Archambault dirige l'Académie Commerciale et connaît des difficultés professionnelles. Il se marie en 1860 et poursuit sa formation à l'École normale. Mais l'histoire de l'éducation continue à envelopper sa carrière, qui est encore montante lorsque la confédération canadienne est créée.

La biographie d'Archambault, pour les années 1869-1873, continue dans le volume suivant des *Cahiers*³⁴. De plus en plus, sa carrière s'identifie à l'histoire de l'éducation. En 1870, il est envoyé aux États-Unis pour y observer les institutions scolaires. L'Académie commerciale est réaménagée et prend le nom de Plateau. L'auteur lui accorde une grande importance et en raconte la formation avec soin.

Audet n'abandonne qu'apparemment son sujet l'année suivante, pour raconter la fondation de l'École Polytechnique de Montréal, en 1873³⁵, car Urgel-Eugène Archambault est un des deux fondateurs et y eut même la plus grande part. Il saisit toutefois l'occasion pour décrire le

31. Louis-Philippe AUDET, «Urgel-Eugène Archambault (1834-1904)» (I), *CD*, n° 26 (1961), p. 143-175.

32. Louis-Philippe AUDET, «Urgel-Eugène Archambault, instituteur (1851-1859)» (II), *CD*, n° 27 (1962), p. 135-176.

33. Louis-Philippe AUDET, «Urgel-Eugène Archambault, (1859-1869), directeur de l'Académie commerciale catholique de Montréal». *CD*, n° 28 (1963), p. 219-254.

34. Louis-Philippe AUDET, «Urgel-Eugène Archambault (1869-1873) fondateur de l'Académie du Plateau», *CD*, n° 29 (1964), p. 159-191.

35. Louis-Philippe AUDET, «La Fondation de l'École Polytechnique de Montréal», *CD*, n° 30 (1965), p. 149-191.

climat scientifique au Québec, à la veille de cette fondation, les circonstances qui favorisèrent l'établissement d'une école des sciences appliquées à Montréal plutôt qu'à Québec, le rôle particulier de deux éducateurs, Charles Psister et Urgel-Eugène Archambault dans cette fondation, le programme de la nouvelle école et les premières années de sa laborieuse carrière.

En 1966, M. Audet pose la question à savoir si le Dr Meilleur avait bien la taille d'un surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada³⁶. Après avoir exposé les faits, il répond, en conclusion: «Oui. Nous dirons plus: des trois candidats dont nous avons fait état plus haut, c'était, nous semble-t-il, le plus qualifié, le mieux préparé à remplir la tâche qu'on lui a alors confiée. Ses études de médecine et scientifiques aux Etats-Unis, son intérêt à tout ce qui touchait l'éducation, sa participation à la fondation du collège de L'Assomption, son intérêt à la loi d'éducation de 1829, son passage à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada à partir de 1832 et le rôle qu'il joua au Comité pour l'éducation et les écoles, ses polémiques dans les journaux du temps, notamment en 1829 et en 1838, tout cela le préparait admirablement au rôle qu'il va maintenant jouer comme surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada».

L'exposition internationale de 1967 à Montréal réveille le souvenir d'une autre tenue à Paris en 1878 et à laquelle le Québec participa par son département de l'Instruction publique³⁷. Urgel-Eugène Archambault fut responsable de cette participation. On organisait déjà au pays des expositions scolaires pour l'encouragement de l'instruction. L'une d'elles, tenue à Québec en 1877, obtint un grand succès. La décision fut donc facilement prise de la présenter à Paris et le surintendant, Gédéon Ouimet en rédigea les règlements, adoptés le 7 décembre 1877. Les directives s'adressaient aux inspecteurs, aux commissaires et aux syndicats d'écoles. Les séminaires, collèges et couvents furent invités et répondirent avec ferveur. Des conditions avantageuses furent faites pour le voyage. On choisit volontairement d'exposer, non les résultats les plus brillants du système, mais le système lui-même pour en montrer la valeur. L'événement réussit le mieux du monde et le Québec remporta 24 médailles, diplômes et mentions. Au retour, le succès fut célébré à l'Académie du Plateau, le 7 décembre 1878. M. Archambault faisant part des événements, les journaux du temps en propagèrent les échos. L'auteur publie en appendice une liste des institutions qui ont participé.

La maladie, probablement, empêcha Louis-Philippe Audet de participer aux *Cahiers* n° 33. Il reprend le cours de ses publications au trente-quatrième³⁸, sur les programmes et professeurs du Collège de Québec. Il raconte d'abord l'histoire de la donation d'un fonds par le marquis de Gamaches pour la mission canadienne, le 9 mars 1626, lequel fut transféré en 1634 à la fondation future d'un collège. Une école commença en 1635 et la construction d'un collège eut lieu en 1647-1650. Les classes de grammaire naquirent l'une après l'autre à partir de 1651. En 1659, il manquait encore la classe de philosophie, qui fut alors commencée. Elle se constitua graduellement avec la théologie, M^{gr} de Laval incitant les jésuites à former un clergé local. Après 1670, le programme fut celui des collèges complets de France après 1670. Les professeurs, peu nombreux, étaient le plus souvent d'anciens missionnaires. Il y eut quelques régents, qui n'étaient pas prêtres, mais beaucoup moins qu'en France. L'auteur dresse une liste de ceux qui apparaissent comme enseignants dans les fonds d'archives retrouvés en France. Comme il y a

36. Louis-Philippe AUDET, «Jean-Baptiste Meilleur était-il un candidat valable au poste de Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada en 1842?», *CD*, N° 31 (1966), p. 163-201.

37. Louis-Philippe AUDET, «Québec à l'Exposition international de Paris en 1878», *CD*, N° 32 (1967), p. 125-155.

38. Louis-Philippe AUDET, «Programme et professeurs au collège de Québec». *CD*, N° 34 (1969), p.13-38.

peu de documents sur le collège de Québec, il a surtout recours aux ouvrages du père François de Dainville sur les collèges de France.

En 1971, M. Audet contribue deux fois aux Cahiers, rédigeant d'abord la notice en hommage à Jacques Rousseau, décédé le 5 août 1970³⁹. À la suite, vient son article⁴⁰ portant sur le cours d'hydrographie institué au Collège des jésuites, à Québec, en 1671. L'hydrographie est la discipline permettant de dresser des cartes marines. On comprend qu'un cours de cette sorte ait été de mise à Québec, une ville portuaire sur un Saint-Laurent encore peu connu. Le cours fut institué en 1671 et confié à Martin Boutet, depuis plusieurs années donné du collège. Le programme comportait les mathématiques, la géographie et la science de la marine. Des jésuites écrivaient alors des ouvrages qui servaient de manuels ou de références. La Nouvelle-France qui fut parcourue en tout sens par les missionnaires était une terre de choix pour cette science. Déjà, avant la création du cours, Jean Bourdon avait été un maître en hydrographie, mais il était décédé en 1668. Boutet, enseignant déjà les mathématiques au collège, fut donc invité par Jean Talon à enseigner l'hydrographie. Lorsqu'il mourut vers 1683, Jean-Baptiste-Louis Franquelin prit sa place. Souvent absent, il fut remplacé par Louis Jolliet, auquel succéda Jean Deshaies. La prébende accordée à Franquelin fut appliquée au collège, où ces professeurs, puis des jésuites, enseignèrent. M. Audet a dressé et expliqué un tableau des pères qui occupèrent la chaire d'hydrographie pendant le XVIII^e siècle.

L'article suivant de M. Audet porte sur la Nouvelle-France et ses 10 000 colons⁴¹. L'auteur ne prétend pas donner le dernier mot sur ce sujet. Il repasse les travaux déjà faits et se demande: D'où venaient-ils? D'abord de Normandie, d'Ile-de-France, d'Aunis et du Perche, huit autres provinces fournissant chacune moins de dix pour cent. Qui étaient-ils? D'abord, des gens de métier, puis des militaires, pour la plus grande partie. Le plus grand nombre étaient des citadins; les militaires pouvaient venir de la campagne. Pourquoi vinrent-ils? Pour la première période, ils s'engageaient selon les besoins de la colonie. Après 1665, les militaires furent licenciés en bon nombre, devenant presque nécessairement des agriculteurs. L'auteur met aussi en liste «la grande misère du peuple». Que savaient-ils? Ils étaient gens de classe moyenne, ayant l'instruction alors propagée en France. Puis l'auteur s'étend sur les types d'écoles alors fonctionnant dans la mère-patrie. Il s'excuse de n'avoir qu'amorcé l'enquête qu'il faudrait faire pour donner une réponse entière au problème de l'instruction.

Poursuivant ce sujet, M. Audet se penche en 1972 sur l'instruction acquise à leur arrivée par les 10 000, nos ancêtres⁴². Il parcourt, cette fois, la France presque entière pour y reconnaître l'état de l'enseignement. Au Maine, il trouve 231 écoles de filles et de garçons. Sur 72 écoles de garçons, 67 sont dirigées par des prêtres, 4 par des laïques et une par des frères. Sur 56 écoles de filles, 14 sont tenues par des laïques et 42 par des religieuses. La matière enseignée est la religion, la lecture, l'écriture le calcul et le latin. Les filles apprenaient à coudre, et à tricoter. Ce qui caractérise les écoles est la fondation, plutôt que la rétribution scolaire. À Nantes, il relève la négligence des parents, qui n'apprécient pas l'instruction, mais il existait dans chaque commune des habitants familiers avec la lecture, le calcul et l'écriture. L'évêque avait la surveillance des petites écoles, y affectant le pré-chantre de la cathédrale et le chapitre. Au Bas-Poitou, on comptait 580 régents dans 175 paroisses. Le programme était l'instruction religieuse, l'écriture,

39. Louis-Philippe AUDET, «Jacques Rousseau», *CD*, N° 35 (1970), p. 7-11.

40. Louis-Philippe AUDET, «Hydrographes du Roi et cours d'hydrographie au collège de Québec, 1671-1759», *CD*, n° 35 (1970), p. 13-37.

41. Louis-Philippe AUDET, «La Nouvelle-France et ses dix mille colons», *CD*, n° 36 (1971), p. 9-54.

42. Louis-Philippe AUDET, «L'instruction des dix mille colons, nos ancêtres», *CD*, n° 37 (1972), p. 9-49.

l'orthographe et le calcul élémentaire. Le traitement des maîtres était fourni par des fabriques ou des confréries, ou encore par le droit d'écolage tiré du revenu de quelques terres. Les petites écoles préparaient à l'enseignement secondaire, treize institutions y étant destinées. En Anjou, la situation scolaire s'améliora grandement au XVII^e siècle. Les protestants y contribuèrent recommandant la lecture de la Bible. Les écoles étaient fondées, où la jeunesse trouvait une éducation gratuite: 59 écoles à Angers, 36 écoles à Baugé, nombreuses à Saumur; mais en deux autres arrondissements, elles étaient en petit nombre. Le salaire du maître était de 150 livres pour un homme, de 100 pour les maîtresses. Cette fois encore, l'enseignement incombe à l'Église. Des communautés de religieuses enseignantes surgissent en nombre. En Orléanais, il y a de petites écoles en chaque paroisse, et des institutions plus avancées et plus générales. La fréquentation scolaire différait beaucoup entre la ville et la campagne. À La Rochelle, on comptait 966 élèves sur une population de 17,000 catholiques. Le programme des petites écoles était toujours le même, mais les filles de la noblesse et de la bourgeoisie fréquentaient les pensionnats de monastères de femmes. La moitié des paroisses restaient dépourvues d'écoles, quelques curés s'efforçant d'y suppléer. Mais remarquons que l'alphabétisation n'était pas alors une condition nécessaire pour réussir sa vie.

M. Audet revient au surintendant Jean-Baptiste Meilleur pour raconter l'itinéraire de ce médecin de l'Assomption devenu artisan de la réforme scolaire⁴³. La loi de 1841 réorganise le système scolaire et la surintendance échoit à Meilleur. Les cinq années suivantes donnent lieu à une abondante correspondance, conservée aux Archives nationales à Québec, dans le fonds Bois au séminaire de Nicolet et au fonds Meilleur du collège de L'Assomption. L'auteur s'en tient aux cinq premières années. La correspondance administrative est adressée au révérend M. Murray, au secrétaire provincial, à Dominique Daly, à Louis-Hippolyte Lafontaine et à Augustin-Norbert Morin, et deux autres lettres vont au gouverneur Metcalfe. Une partie porte sur l'administration de la loi scolaire: circulaires et lettres; l'autre est adressée aux conseillers, commissaires d'écoles, curés et ministres. Une dernière correspondance, plus privée, concerne le collège de L'Assomption ou est adressée à l'abbé Louis-Edouard Bois. Les extraits que l'auteur tire de tout cela laissent bien voir quel est l'intérêt de cette documentation pour l'histoire de l'éducation en notre pays. Elle n'a pourtant presque pas été exploitée.

L'année suivante, l'académicien s'arrête à un épisode de la lutte scolaire⁴⁴. Il s'agit des démêlés de la commission des Écoles catholiques avec les frères des Écoles chrétiennes. Plus exactement de la lutte qui s'éleva entre le Frère Reticius, supérieur des frères des Écoles chrétiennes, venu de France après avoir été témoin des efforts de laïcisation dans son pays, et Urgel-Eugène Archambault, surintendant local des écoles de Montréal. On ne peut résumer cette querelle, qui du côté ultramontain au moins dépassa les bornes de la convenance et de la vérité. Archambault eut à se défendre auprès de quelques évêques, qui se rangeaient trop facilement du côté des accusateurs. La lecture de l'article est passionnante.

M. Audet fit sa dernière contribution aux *Cahiers* en 1975⁴⁵. Il y raconte les tractations qui eurent lieu relativement aux revenus accumulés des Biens des Jésuites depuis le 25 février 1832. On avait décidé de les mettre à la disposition de l'éducation. À la vérité, il y avait là de

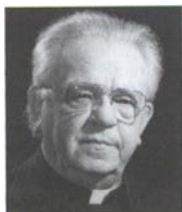
43. Louis-Philippe AUDET, «Une richesse inexploitée: La correspondance du D^r Jean-Baptiste Meilleur», *CD*, n° 38 (1973), p. 59-91.

44. Louis-Philippe AUDET, «Épisode scolaire de la lutte ultramontaine à Montréal», *CD*, n° 39 (1974), p. 9-43.

45. Louis-Philippe AUDET, «Les biens des Jésuites et les projets d'université de 1843», *CD*, n° 40 (1975), p. 139-160.

l'interprétation, car ces biens, la plupart, avaient été donnés pour promouvoir la conversion des indigènes. Les jésuites revinrent au pays en 1842. M^{gr} Bourget, qui les avait invités, espérait les en faire jouir. Hippolyte Lafontaine fut offusqué de cette intention. Les intérêts étaient soulevés. La thèse de l'éducation prévalut. On envisageait alors de créer une université au Bas-Canada, mais les collèges existants réclamèrent leur part. Les catholiques les revendiquaient pour eux; les protestants en voulaient une partie. La décision finale fut que catholiques et protestants se les partageraient. En 1846, il était décidé que les fonds seraient appliqués à l'éducation dans le Bas-Canada. Ce fut la première ronde de discussions sur ce sujet, qui aboutira, comme on sait, sous le gouvernement d'Honoré Mercier, en 1888.

M. Louis-Philippe Audet démissionna de son fauteuil à la Société des Dix en 1973 et invita l'auteur de ces lignes à lui succéder. En proie à une maladie longue et épuisante, il mourut au Centre hospitalier de l'Université Laval, à Sainte-Foy, le 2 avril 1981. Sa notice biographique a été écrite par M. Philippe Sylvain au numéro 43 de ces *Cahiers*⁴⁶.



Lucien Campeau s.j., qui est maintenant à sa retraite, est professeur émérite de l'Université de Montréal. Il a obtenu son doctorat en histoire de l'Église à l'Université Grégorienne à Rome. Il a enseigné 18 ans l'histoire de l'Église à la faculté de théologie du collège de l'Immaculée-Conception, puis il a été 12 ans professeur au Département d'histoire de l'Université de Montréal. Il est l'éditeur des documents relatifs aux missions des jésuites en Nouvelle-France au XVII^e siècle. Il a été élu à la Société des Dix en 1973.

46. Philippe SYLVAIN, «Louis-Philippe Audet (1903-1981), CD, n° 43 (1983), p. 11-14.